

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### DES STAGES

#### **Article 1 : Acceptation des conditions générales de vente :**

Le versement de l'acompte ou le paiement dans son intégralité vaut pour inscription définitive au stage et implique l'acceptation des conditions générales de vente qui suivent.

#### **Article 2 : Contenu du stage**

2.1 Le contenu du stage est décrit dans la fiche de présentation présente sur le site internet [www.fildefer-art-creation.com](http://www.fildefer-art-creation.com), ainsi que sur les réseaux Facebook et Instagram.

2.2 Lors du déroulement du stage, le contenu pourra être adapté ou modifié en fonction des demandes du groupe ; aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le stagiaire.

#### **Article 3 : Groupe**

3.1 Les stages sont organisés compte tenu d'un nombre minimum de participants ; Ce nombre varie d'un stage à l'autre et peut être fourni sur simple demande ; Si ce nombre n'est pas atteint 7 jours calendaires avant la date prévue pour le stage, il est expressément convenu que Fildefer-Art-Creation ne serait pas tenue de maintenir le stage . Les sommes encaissées seront restituées aux participants ou reportées sur une autre date ou sur un autre stage dans la limite de 6 mois.

3.2 Si le nombre de demande d'inscription était trop élevé pour un stage, Fildefer-Art-Création, proposera la mise en place d'une liste d'attente pour organiser une nouvelle session sur une autre date.

#### **Article 4 : Réservations – Dates**

4.1 Les réservations sont prises en compte par Fildefer-Art-Creation dans l'ordre d'arrivée, soit le lien WeezEvent mis à disposition, soit via le formulaire papier.

L'inscription au stage sera confirmée dès réception du paiement de l'acompte ou de la totalité de la somme.

4.2 En cas de non disponibilité, il vous sera proposé de vous inscrire sur une liste d'attente afin d'organiser une nouvelle session de stage.

#### **Article 5 : Prix et modalités de paiement**

La totalité de la somme est à régler au moment de l'inscription, ce paiement conditionne la validation de l'inscription.

#### **Article 6 : Conditions d'annulation**

## 6.1 Annulation par Fildefer-Art-Création

Fildefer-Art-Création pourrait être amenée à annuler le stage en cas d'impossibilité physique, matérielle ou cas de force majeure. Dans cette hypothèse, elle remboursera aux stagiaires les sommes versées. Il pourra également être proposé de nouvelles dates ou un stage pour une activité différente de valeur équivalente, à l'exclusion de toute indemnité.

## 6.2 Annulation par le stagiaire :

En réglant sa participation, le participant s'engage de manière définitive. Compte tenu du fait que les stages sont réalisés par petits groupes, Fildefer-Art-Création ne peut accepter d'annulation sans conserver de dédommagement. Ainsi lorsque l'annulation est dû au seul fait du stagiaire, qu'elle qu'en soit la cause, FAC facturera 30 euro de frais de gestion par personne, si l'annulation intervient plus de 20 jours avant le début du stage.

Si l'annulation intervient à 20 jours ou moins de la date du stage, la totalité de la somme est dûe . Il ne sera dû aucun remboursement si le stagiaire décide d'écourter le stage.

## Articles 7 : Responsabilités

7.1 responsabilité du stagiaire : en s'inscrivant au sage, le stagiaire reconnaît de le faire sous sa pleine et entière responsabilité .

7.2 responsabilité de Fildefer-Art-Création : Sylvie Carayon, chef d'entreprise, déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès de son assurance AXA

## Article 8 : Informatique et Liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, chaque participant est informé que les informations communiquées sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet ultérieurement d'un traitement automatisé. Le participant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant.

## Article 9 : Clause compromissoire

Toutes les contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention seront soumises à arbitrage ; si l'arbitre ne pouvait accomplir sa mission, il serait remplacé par ordonnance de référé rendue par le président du Tribunal de Grande Instance d'Auch.

## Article 10 : Droit à l'image :

Dans le cadre de la proposition de ses stages, Fildefer-Art-Création, peut être amené à photographier certaines sessions. Dans cette hypothèse une autorisation de droit à l'image sera à remplir par les stagiaires.

